



Contribution du collectif effinergie Pour une convergence du label THPE avec le référentiel effinergie+

17 octobre 2012

Cette contribution publique fait suite à la conférence consultative du 15 octobre pendant laquelle les services de la DHUP ont présenté les orientations proposées pour le contenu du label de performance énergétique de la Réglementation Thermique 2012.

Le travail proposé par la DHUP est de qualité et nombre de propositions vont dans le bon sens. Nous souhaitons donc contribuer à l'amélioration des prescriptions de ce label en capitalisant sur l'expérience de la labellisation BBC-effinergie tirée de l'observatoire BBC.

1. Le choix de 2 labels

Il risque d'entraîner de la confusion dans l'esprit des maîtres d'ouvrage. Comme les niveaux de performance énergétique sont théoriques, ils engendreront un flou car la différence entre les 2 niveaux sera faible dans les consommations réelles. Il faudra donc fléchir très vite des dispositifs notamment fiscaux vers le niveau de label le plus ambitieux.

2. Une logique THPE-effinergie+

Le niveau de label dit THPE (Très Haute Performance Energétique) est très proche de ce que le Collectif Effinergie a proposé dans son label Effinergie+ et notre souhait est une convergence des exigences pour permettre la délivrance d'un unique label THPE-Effinergie+ comme c'était le cas pour le label BBC-effinergie qui connaît un énorme succès.

3. 3 différences importantes à corriger

Quelques différences importantes subsistent entre le contenu envisagé pour le label THPE et le label Effinergie+ et nous demandons les 3 modifications suivantes :

- **Un Bbio à -20% pour tous les bâtiments.**

Le Bbio caractérisant la conception et impliquant les choix stratégiques concernant l'enveloppe pour la durée de vie de l'ouvrage. Il doit être calé sur -20% par rapport à la RT 2012 quel que soit le bâtiment en logements et tertiaires. Cette exigence est déjà respectée dans les réalisations de projets BBC-effinergie actuelles.

- **Si compensation PV il doit y avoir, la limiter à 12 kWh/m².an également en tertiaire.**

La compensation de la consommation Cep par de la production photovoltaïque doit être limitée au maximum à 12 kWh/m².an également en tertiaire. Rappelons que dans le label effinergie+, nous avons exclu cette possibilité de compensation. Le choix d'autoriser une compensation d'une partie de la consommation par la production locale d'électricité donne un mauvais signal puisque cela autorise à réaliser des bâtiments moins performants et cela entretient une confusion entre la consommation et la production. A l'heure du bâtiment à énergie positive, il sera nécessaire de bien distinguer ces deux notions pour pouvoir les comparer.

- **Evaluer la consommation d'énergie des usages dits mobiliers.**

La consommation d'énergie des usages réglementés (chauffage, eau chaude, ventilation, éclairage) représente maintenant une part plus faible que les autres usages dits mobiliers (électroménager, médias, cuisine...). A l'heure actuelle, nous ne pouvons pas agir dès la conception sur ces consommations. Mais il est important de sensibiliser les utilisateurs en leur fournissant une évaluation de ces consommations pour qu'ils prennent conscience de ce poste de consommation d'énergie. Cette évaluation, double, devrait être faite sur la base des valeurs moyennes observées et sur la base de comportements et matériels optimisés.

4. Nous souhaitons également alerter sur les points suivants :

- **Viser une valeur de 0,4 en étanchéité à l'air des maisons individuelles.**

L'ambition sur la consommation énergétique pour la maison individuelle est conforme à nos préconisations mais l'exigence sur l'étanchéité à l'air est réduite. Si la valeur de 0,6 m³/h/m² de parois froides correspondait à la valeur de référence des maisons BBC-effinergie (repris dans la RT 2012), il est montré depuis mai 2011 que les maisons labellisées BBC obtiennent en moyenne un résultat de 0,40 m³/h/m² avec un très faible écart type de 0,12 (données issues de l'observatoire BBC sur 2.461 maisons individuelles). Cette valeur de 0,4 devrait donc être maintenant la référence dans le cadre d'un label de performance énergétique.

- **Limiter la période transitoire.**

Une longue période transitoire moins ambitieuse jusqu'en 2015, ne nous semble pas aller dans le bon sens et multiplierait le nombre de bâtiments pour lesquels un écart de performance serait constaté, ajoutant de la confusion en particulier lors de la revente.

- **Rendre obligatoire les dispositifs de mesure des principaux postes de consommations d'énergie des logements.**

Nous savons que les exigences de consommations sont théoriques et que seules les consommations réelles sont importantes. Aussi, afin d'être certains de réaliser des bâtiments vraiment performants, il serait nécessaire de prévoir, dès à présent, les dispositifs permettant de suivre la consommation réelle du bâtiment et de corriger si nécessaire les réglages des équipements. Il nous semble donc très important de rendre obligatoire les dispositifs de mesure des principaux postes de consommations d'énergie des logements.

Il serait dommage que ces éléments ne puissent être immédiatement repris et que les exigences proposées soient en décalage avec ce qu'il est raisonnablement possible de faire. Ce label doit constituer une étape cruciale vers la généralisation du Bâtiment à Energie Positive en 2020 et nous devons dès à présent nous engager fortement sur ce chemin. Sinon, nous prenons le risque de ne pas être prêts à temps.

Le Collectif Effinergie est à la disposition des ministères concernés pour approfondir ces propositions.